

APPEL A SOUMISSION EN SESSION THEMATIQUE

16^{ème} CIFEPME – Lyon 2022

Vers une performance globale et durable des PME

1. Titre de la session thématique

BUSINESS TRANSFER - Comment assurer la performance durable d'une entreprise lors de sa transmission-reprise ?

2. Porteurs de la session thématique

Porteur 1 : Thevenard-Puthod Catherine

Etablissement : Université Savoie Mont Blanc

Laboratoire : IREGÉ

Email : catherine.puthod@univ-smb.fr

Principales thématiques de recherche : business transfer, stratégies de croissance des TPE/PME, Innovation collaborative.

Porteur 2 : Missonier Audrey

Etablissement : Montpellier Business School

Laboratoire : Labex Entreprendre Université Montpellier

Email : a.missonier@montpellier-bs.com

Principales thématiques de recherche : business transfer, reprise par les femmes, entreprises familiales, fusions, complexité.

3. Attendus de la session et principales références bibliographiques

Attendus de la session thématique

Cette proposition de session thématique s'inscrit dans le cadre du groupe de recherche thématique BET (Business Transfer & Entrepreneurship) parrainé par l'AEI et l'AIREPME. Longtemps, la transmission d'entreprise (ou business transfer) a été résumée à une « simple » opération de transfert de capital. Aujourd'hui, il ne fait plus débat qu'elle est une opération particulièrement complexe dont la réussite soulève d'importants enjeux économiques (tel le maintien d'activités dans des régions rurales ou périphériques), sociaux (sauvegarde de l'emploi) et sociétaux (comme la préservation de savoir-faire artisanaux). Assurer la pérennité d'une entreprise n'est donc plus seulement faire en sorte que la famille qui l'a créée en conserve

le contrôle et/ou la direction (Zellweger *et al*, 2012 ; Bégin *et al*, 2014), mais c'est plus largement faire vivre dans la durée un projet (c'est-à-dire un métier, des activités, des produits ou des marques) et plus globalement une organisation dans laquelle s'insèrent des individus détenteurs de savoirs plus ou moins tacites (Mignon, 2000). Ainsi, si les chercheurs en business transfer se sont tout d'abord focalisés sur la réussite des successions familiales (De Massis *et al.*, 2008), en soulignant la difficulté « d'évoluer et de rester soi-même » (Mignon, 2000, p. 172), ils se sont ensuite intéressés aux reprises par des repreneurs externes (Bah, 2009 ; Bornard et Thévenard-Puthod, 2009 ; Boussaguet, 2012), opérations encore plus délicates à piloter. Cependant depuis quelques années, on assiste à l'arrivée de nouveaux profils de repreneurs (salariés qui reprennent l'entreprise qui les employait, que ce soit en format classique ou en SCOP, équipes de repreneurs externes, femmes repreneures, etc. ; Deschamps, Missonier, Thévenard-Puthod, Robic et Barbelivien, 2021) qui invitent les chercheurs à s'interroger sur leur capacité à assurer le succès de l'opération, et donc la pérennité de l'entreprise reprise.

Ces nouveaux repreneurs arrivent en outre parfois à la tête de l'entreprise reprise avec d'autres motivations que le seul gain financier et encouragent à adopter une vision plus large de la performance des opérations de business transfer, conciliant des critères économiques, sociaux et sociétaux. Ainsi, des recherches récentes montrent que l'instauration de pratiques RSE par des nouveaux dirigeants-propriétaires de PME peuvent leur permettre d'engager les salariés autour d'un projet mobilisateur, qui facilite le déroulement de la phase de management post-reprise (Mazari, Berger-Douce et Deschamps, 2019). Une étude sur les femmes repreneures (Deschamps et Thévenard-Puthod, 2021) met également en avant l'importance de la performance sociale pour ces entrepreneures féminines, et leur tendance à adopter un style de management plus participatif que leur prédécesseur. Les reprises en SCOP quant à elles adhèrent par principe à une vision davantage sociale qu'économique, puisque, par exemple, les excédents nets de gestion sont fléchés prioritairement vers les salariés et les réserves impartageables de l'entreprise (Barbot-Grizzo, Huntzinger et Jolivet, 2013).

En conséquence, nous proposons dans cette session thématique de faire progresser la recherche sur le business transfer en répondant à la question globale : comment assurer la performance durable d'une entreprise lors de sa transmission-reprise ? Les contributions pourront porter notamment sur :

- Business transfer et approche multidimensionnelle de la performance : comment penser différemment le concept de "performance" lors d'une transmission-reprise ? Comment inciter les différents acteurs du business transfer à adopter une approche multidimensionnelle de la performance ? Comment lors d'un transfert, assurer une performance à la fois économique, sociale, environnementale, sociétale, ou encore une performance émotionnelle (Bauwerts et Colot, 2015) ?

- Business transfer, performance et nouveaux acteurs : comment les nouveaux acteurs de la reprise peuvent-ils parvenir à assurer le succès d'une reprise ? Comment de nouveaux types de repreneurs (seniors, personnes dotées de handicaps...) peuvent-ils mener à bien un projet de reprise, comme ils y parviennent en création d'entreprise (Maalaoui, Tornikoski, Partouche-Sebban et Safraou, 2020 ; Hsieh, Molina et Weng, 2019) ?
- Reprise et responsabilité sociétale des entreprises (RSE) : quelle place occupe la RSE dans la stratégie des repreneurs ? Les repreneurs d'entreprises sont-ils plus enclins que leurs prédécesseurs à adopter des pratiques plus durables ?
- La transmission d'organisations sociales : comment réussir la transmission d'organisations hybrides ? Comment s'opère la transmission des organisations qui s'inscrivent dans une économie sociale et solidaire ?

Références bibliographiques clés :

- Bah, T. (2009). La transition cédant-repreneur. *Revue française de gestion*, 194(4), 123.
- Barbot-Grizzo, M.-C., Huntzinger, F. et Jolivet, T. (2013). Transmission de PME saine en Scop : Quelles spécificités ? *Revue Internationale de l'économie Sociale : Recma*, 330, 57-71.
- Bauweraerts, J. et Colot, O. (2015), « Performance des entreprises familiales et choix d'une technique de transmission : Quelle influence ? », *Revue Management & Avenir*, n° 79, p. 157-175.
- Bégin, L., Bonnafous-Boucher, M., Chabaud, D. et Fayolle, A. (2015), « La longévité des entreprises familiales en question », *Revue de l'Entrepreneuriat*, 13(3), 11-23.
- Bornard, F. et Thévenard-Puthod, C. (2009), « Mieux comprendre les difficultés d'une reprise externe grâce à l'approche des représentations sociales », *Revue Internationale PME*, 22(3-4), 83-108.
- Boussaguet, S. (2012), « L'épreuve de la cession/reprise, rupture de vie pour le duo d'acteurs ? », *Entreprendre Innover*, (2), 20-29.
- Deschamps B, Missonier A., Thévenard-Puthod C., Robic P. et Barbelivien, D (2021), *Business Transfers, Family Firms and Entrepreneurship*, Routledge.
- Deschamps, B et Thévenard-Puthod C. (2021), « Female External Successors: difficulties during the business transfer process and type of support required », in Deschamps B, Missonier A., Thévenard-Puthod C., Robic P. et Barbelivien D., *Business Transfers, Family Firms and Entrepreneurship*, Routledge, 251- 264.
- De Massis, A., Chua, J. H. et Chrisman, J. J. (2008), « Factors preventing intra-family succession », *Family business review*, 21(2), 183-199.
- Hsieh, Y. C., Molina, V. M. J. et Weng, J. (2019), « The road to entrepreneurship with impairments: A challenges-adaptive mechanisms-results model for disabled entrepreneurs », *International Small Business Journal*, 37(8), 761-779.
- Maalaoui, A., Tornikoski, E., Partouche-Sebban, J. et Safraou, I. (2020), « Why some third age individuals develop entrepreneurial intentions: Exploring the psychological effects of posterity », *Journal of Small Business Management*, 58(3), 447-473.
- Mazari, L., Berger-Douce, S. et Deschamps, B. (2019), « La RSE comme vecteur de légitimité du repreneur externe d'une petite entreprise », *Revue internationale PME*, 32(2), 151-180.

Mignon S. (2000), « La pérennité des entreprises familiales : un modèle alternatif à la création de valeur pour l'actionnaire ? », *Finance Contrôle Stratégie*, 1(3),169-196.

Zellweger, T. M., Nason, R. S., et Nordqvist, M. (2012), « From longevity of firms to transgenerational entrepreneurship of families introducing family entrepreneurial orientation », *Family Business Review*, 25(2), 136-155.

4. Instructions et informations aux auteurs

Procédure de soumission dans une session thématique

Les auteurs souhaitant inscrire leur soumission dans le cadre d'une session thématique prendront soin de faire le dépôt sur le site Internet du congrès dans la rubrique de la session thématique visée : <https://cifepme2022.sciencesconf.org>

Les articles soumis dans le cadre d'une session thématique doivent répondre au cahier des charges général en matière de format, de langue et de déontologie (voir l'appel à communication général du CIFEPME 2022).

Processus de sélection

Les communications proposées en session thématique sont évaluées par des évaluateurs identifiés par les responsables de la session thématique, et sur les mêmes critères que pour l'évaluation générale :

- Intérêt, pertinence et importance du sujet
- Qualité de la documentation
- Cadre conceptuel
- Méthodologie et cohérence entre le cadre conceptuel et la méthodologie
- Présentation et analyse des résultats
- Contribution théorique et managériale
- Qualité du style et de la langue
- Présentation d'ensemble

Les papiers présentés dans le cadre d'une session thématique peuvent concourir à l'ensemble des prix du CIFEPME.

Si les communications reçues par les responsables de la session thématique ne s'inscrivent pas parfaitement dans le thème de la session, elles seront réintégrées dans le régime général du congrès en sessions classiques, et seront donc soumises à l'évaluation comme les autres communications.

Si le nombre de propositions de communications est trop important par rapport au format de la session thématique, tout papier ayant reçu une double évaluation positive, mais écarté pour des raisons de contingentement, sera accepté au CIFEPME. En cas d'évaluation divergente (1 avis

positif et 1 avis négatif), l'arbitrage se fera selon les modalités habituelles de la procédure d'évaluation du CIFEPME. En cas de double évaluation négative, le papier sera rejeté et ne pourra pas être présenté, ni dans la session, ni dans le congrès.

5. Calendrier

30 avril 2022 : date limite de soumission des communications par les auteurs (format résumé long)

30 juin 2022 : date limite de notification d'acceptation ou de refus

10 septembre 2022 : date limite de réception des communications sous format complet (format papier long en version définitive)
